



UNION BANCAIRE PRIVÉE

## Communiqué de presse

### L'Union Bancaire Privée renforce son offre obligataire sur les marchés émergents avec une stratégie ESG centrée sur la dette souveraine en devises locales

Genève, le 7 mars 2022

L'Union Bancaire Privée, UBP SA (UBP) annonce avoir étoffé son offre en obligations des marchés émergents avec une nouvelle stratégie ESG centrée sur la dette souveraine en devises locales. Répondant aux exigences de l'Article 8 du Règlement UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR - Sustainable Finance Disclosure Regulation), cette solution vise à améliorer les facteurs ESG en favorisant l'investissement dans des émetteurs sociaux, verts et supranationaux.

La stratégie investit principalement dans les obligations émises par des entités souveraines et supranationales domiciliées dans les marchés émergents, ou liées à ces derniers, et qui sont libellées en devises locales. Géré activement, le portefeuille cherche à tirer parti du surcroît de rendement et du potentiel de performance attractif générés par la dette locale des marchés émergents. Celle-ci représente aujourd'hui plus d'USD 24'000 milliards<sup>1</sup> d'actifs, ce qui en fait le segment le plus important (82%) de la dette émergente. A noter que ce segment est aussi prédominant en termes de nouvelles émissions. Alors que les marchés émergents gagnent en maturité et ne cessent de croître, ils sont de plus en plus à même de se financer au travers d'obligations émises en devises locales, ce qui donne lieu à de nouvelles opportunités pour les investisseurs.

Sur les dix dernières années, il a été difficile de se positionner sur cette classe d'actifs compte tenu de certaines lacunes dans la construction des indices traditionnels, ceci se traduisant par un 'risque pays' déséquilibré et concentré, et donc un profil de risque/rendement peu satisfaisant. Avec cette nouvelle stratégie, l'équipe Obligations Marchés Émergents de l'UBP et le responsable de la gestion du portefeuille, Lamine Bougueroua, ont adopté une approche 'total return', combinée à un modèle 'à parité de risque'. Grâce à une répartition du risque de marché plus équilibrée entre les pays, elle permet d'éviter les travers existant dans les indices traditionnels. De plus, vu l'existence d'obligations vertes, sociales et supranationales libellées en devises locales, le segment de la dette locale se prête naturellement à l'investissement durable, ce qui le rend encore plus attrayant. En échangeant les obligations gouvernementales au profit de ces instruments dans des pays ayant de réelles problématiques ESG, cette stratégie offre aux investisseurs des solutions alternatives pour contribuer au financement de ces pays.

**Philippe Lespinard, Head of Asset Management (Londres) et Head of Alternative Fixed Income à l'UBP**, déclare à cette occasion: «Cette solution constitue une avancée importante pour notre équipe Obligations Marchés Émergents, qui a fourni des efforts remarquables pour développer un modèle de risque ESG propriétaire sur le segment de la dette souveraine. Cette approche unique en matière de dette locale, qui propose une parité des risques tout en se focalisant sur le développement durable des pays émergents, offre un meilleur potentiel de diversification et de performance ajustée du risque à long terme. Au vu des événements récents, nous avons été confortés dans notre approche d'investissement dans la mesure où depuis le lancement de la stratégie, nous avons exclu du portefeuille les obligations émises par l'Etat russe.»

**Lamine Bougueroua, gérant de portefeuille à l'UBP**, ajoute pour sa part: «Les banques centrales des marchés émergents ont, de façon préventive, resserré leur politique monétaire, et les investisseurs devraient, selon nous, bénéficier de niveaux de rendements très élevés et de devises aux fondamentaux plus solides sur le long terme. Avec cette stratégie, nous pouvons ainsi offrir à nos clients l'opportunité de contribuer au financement nécessaire pour relever les défis de la transition climatique, mais également réaliser des progrès concrets sur le plan social. Car l'objectif ici est de créer les conditions pour un modèle économique plus durable dans les marchés émergents.»

<sup>1</sup> Source: BIS, 2021



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Pour toute information complémentaire

**Maude Hug**

Head of Media Relations

Tél.: +41 58 819 75 27

E-mail: [maude.hug@ubp.ch](mailto:maude.hug@ubp.ch)

**Audrey Berladyn**

Media Relations Manager

Tél.: +41 58 819 26 44

E-mail: [audrey.berladyn@ubp.ch](mailto:audrey.berladyn@ubp.ch)

A propos de l'Union Bancaire Privée (UBP) – [www.ubp.com](http://www.ubp.com)

L'UBP figure parmi les plus grandes banques privées de Suisse et parmi les établissements les mieux capitalisés, avec un ratio Tier 1 de 25,2%. La Banque est spécialisée dans la gestion de fortune au service de clients privés et institutionnels. Basée à Genève et présente dans plus de vingt implantations à travers le monde, l'UBP emploie 1'904 collaborateurs et dispose de CHF 160,4 milliards d'actifs sous gestion (chiffres au 31 décembre 2021).

**Informations importantes**

Le présent document marketing reflète l'opinion de l'Union Bancaire Privée, UBP SA (ci-après l'«UBP») à la date de son émission. Ce document est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques, et n'est pas destiné à fournir des conseils ou des services de placement, dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Le présent document ne doit pas être considéré comme un conseil. Il n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé dans une juridiction où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de transmettre un tel document. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes.

L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Au Royaume-Uni, l'UBP est agréée par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority, PRA); elle est assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority, FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.